

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL, personne morale instituée par la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (L.R.Q., c. M-22.1), ayant son siège au 100, Place Charles-LeMoine bureau 281, Longueuil (Québec) J4K 2T4, représentée par la présidente, madame Nicole Lafontaine, dûment autorisée en vertu d'une résolution du comité exécutif (CE 160209-192), en date du 16 février 2009, dont copie est jointe à la présente (annexe 1),

ci-après désignée la « **CRÉ** »

ET

EMPLOI-QUÉBEC, ayant son siège au 600, boulevard Casavant Est, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7T2, représenté ici par la directrice régionale de la Montérégie, madame Diane Landriault,

ci-après désigné « **EMPLOI-QUÉBEC** »

ET

LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA MONTÉRÉGIE, ayant son siège au 600, boulevard Casavant Est, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7T2 représenté ici par le président, monsieur Jean-Claude Lecompte, dûment autorisé en vertu d'une résolution CR-09-382 en date du 4 février 2009, dont copie est jointe à la présente (annexe 1),

ET

LES ORGANISMES INTERVENANTS

LE FORUM JEUNESSE LONGUEUIL, comité consultatif de la **CRÉ**, représenté par la présidente, madame Mireille Pelchat, dûment autorisée en vertu d'une résolution du comité exécutif de la **CRÉ** de Longueuil (CE 160209-197), en date du 16 février 2009, dont copie est jointe à la présente (annexe 1),

ci-après désigné le « **FJLONGUEUIL** »

ET

LA TABLE D'ÉDUCATION INTERORDRES DE LA MONTÉRÉGIE POUR RÉUSSITE MONTÉRÉGIE, ayant son siège social au 201, place Charles-LeMoine, bureau 6.01, à Longueuil, représentée par la coprésidence, madame Claude Boivin et madame Diane Schetagne, dûment autorisées en vertu d'une résolution du comité exécutif du 13 février 2009, dont copie est jointe à la présente (annexe 1),

ci-après désigné « **RÉUSSITE MONTÉRÉGIE** »

ci-après désignés « les **PARTIES** »

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

1. PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le taux de décrochage scolaire sur le territoire de l'agglomération de Longueuil varie de 23,1% (Commission scolaire des Patriotes) à 30,6% (Commission scolaire Marie-Victorin);

ATTENDU QUE le taux de décrochage scolaire de la Commission scolaire Riverside se situe à 24,0%;

ATTENDU QUE la situation du décrochage scolaire des garçons est préoccupante avec 31,7% des garçons de la Commission scolaire des Patriotes et 36,7% de ceux de la Commission scolaire Marie-Victorin qui décrochent;

ATTENDU QUE, pour la Commission scolaire Riverside, le taux de décrochage scolaire chez les garçons se situent à 27,3 % et à 20,9% chez les filles;

ATTENDU QUE des jeunes, tant au secondaire, à la formation professionnelle, à la formation générale des adultes, au collégial ou à l'université, abandonnent leurs études avant d'avoir obtenu un diplôme qualifiant;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel de vieillissement de la population et de création d'emplois, la lutte au décrochage scolaire représente un défi tant social qu'économique;

ATTENDU QUE la lutte au décrochage scolaire est une priorité pour la CRÉ de Longueuil;

ATTENDU QUE les employeurs sont aux prises avec des difficultés de recrutement et de rétention d'une main-d'œuvre;

ATTENDU QUE de plus en plus de jeunes occupent un emploi rémunéré pendant les études;

ATTENDU QUE la conciliation études-travail est une responsabilité tant du jeune, de l'employeur que des parents et que le réseau de l'éducation s'en préoccupe;

ATTENDU QUE les employeurs peuvent jouer un rôle dans la réussite scolaire et la qualification des jeunes qu'ils embauchent;

ATTENDU QU'EMPLOI-QUÉBEC contribue, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre, ainsi qu'à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une perspective de développement économique et social;

ATTENDU QUE, dans son plan d'action régional 2008-2009 adopté par le **CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL, EMPLOI-QUÉBEC** prévoit contribuer, en partenariat, à la réduction du décrochage scolaire et au soutien à la persévérance scolaire notamment en y associant aussi les employeurs à titre de partenaires.

ATTENDU QUE LE CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL s'est vu confier la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi qui vise, entre autres, à contrer le décrochage scolaire en soutenant les projets de conciliation travail-études en partenariat avec les employeurs, permettant à des jeunes décrocheurs de compléter une formation de base tout en occupant un emploi et en intensifiant le repérage et le soutien des personnes qui abandonnent leur études sans qualification ou des élèves à risque élevé de décrochage.

ATTENDU QUE la réussite scolaire et sociale des jeunes représente un défi collectif et que ce défi exige une responsabilité partagée de tous les acteurs et de tous les milieux;

ATTENDU QUE la signature d'une Entente-cadre de partenariat régional pour contrer le décrochage scolaire et favoriser la persévérance scolaire en Montérégie (2008-2012) a été conclue entre les commissions scolaires et les cégeps francophones de la Montérégie, dont les commissions scolaires Marie-Victorin et des Patriotes et le Collège Édouard-Montpetit, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal, la Direction régionale de la Montérégie du MELS, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail, et qu'une des orientations de cette Entente est de : "mobiliser les milieux socioéconomiques et les employeurs à leurs rôles dans la réussite éducative et la qualification des jeunes";

ATTENDU QUE des actions découlant de cette Entente-cadre de partenariat régional doivent être mises en œuvre par territoire de Conférence régionale des élus et que pour ce faire, il est essentiel d'élaborer un plan d'action qui tienne compte de leurs particularités et dynamiques territoriales;

ATTENDU que la CRÉ a tenu des discussions avec Réussite Montérégie afin de réaliser leur objectif commun d'implanter, sur le territoire de la CRÉ de Longueuil, une démarche de mobilisation de la communauté d'affaires sur leurs rôles dans la réussite scolaire et la qualification des jeunes inspirée par les travaux de l'Opération conciliation études-travail;

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

ATTENDU QUE Réussite Montérégie est sous l'égide de la Table d'éducation interordres et que celle-ci poursuit la mission de favoriser la concertation interordres entre les trois ordres d'enseignement de la Montérégie, mais aussi en fonction des territoires respectifs des trois Conférences régionales des élus;

ATTENDU QUE la mission de Réussite Montérégie consiste à favoriser la mise en œuvre d'actions concertées interordres et intersectorielles pour contrer le décrochage scolaire et pour accroître la persévérance scolaire des jeunes de la Montérégie et le taux de diplomation des élèves afin de contribuer au développement social et économique en assurant une meilleure employabilité pour une relève qualifiée;

ATTENDU QUE le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ vise, en matière d'éducation, de formation, de culture et de savoir, à valoriser le capital humain régional et optimiser son apport au développement de la communauté et que, pour y arriver, la CRÉ souhaite encourager et valoriser l'accessibilité, la réussite et la persévérance scolaire tout au long de l'évolution personnelle des individus;

ATTENDU QUE le FJLONGUEUIL a notamment comme priorité de financement dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) pour les années 2006-2009 de favoriser la réussite scolaire par des activités et des mesures concrètes;

2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives en partenariat avec les entreprises visant à prévenir le décrochage scolaire et à favoriser la réussite scolaire sur le territoire de la CRÉ de Longueuil, ainsi que de mettre en commun des ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties. Elle répond aux diverses stratégies et moyens d'action issus du Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ ainsi qu'à ceux du Plan d'action régional d'Emploi-Québec, du Pacte pour l'Emploi et de la Table d'éducation interordres de la Montérégie par le biais de son comité Réussite Montérégie.

Cela se traduira par :

- 2.1 L'embauche d'une ressource professionnelle nécessaire à la réalisation du mandat et des orientations entendues entre la CRÉ, le FJLONGUEUIL, Emploi-Québec et Réussite Montérégie;
- 2.2 La mise sur pied d'un comité réunissant des partenaires provenant des organismes de développement de l'économie, de l'emploi, de l'éducation, du développement régional et d'employeurs du milieu, préoccupés par la réussite scolaire des jeunes et, plus particulièrement, par le travail rémunéré des jeunes pendant les études et le rôle des employeurs dans la qualification des jeunes;
- 2.3 L'élaboration d'un plan d'action triennal territorial concerté entre les partenaires de l'éducation et les partenaires de l'économie et de l'emploi;
- 2.4 Le financement de soutien au partenariat et aux projets à réaliser dans le cadre de la présente Entente, selon les priorités retenues dans le plan d'action.

3. OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs généraux poursuivis sont de :

- 3.1 Encourager les employeurs à jouer un rôle dans la réussite éducative et la qualification des jeunes du territoire de la CRÉ de Longueuil;
- 3.2 Informer et responsabiliser les jeunes aux enjeux de la conciliation études-travail;
- 3.3 Sensibiliser les parents aux impacts du travail rémunéré pendant les études et à l'importance de porter une attention particulière à la conciliation études-travail;
- 3.4 Sensibiliser le réseau de l'éducation à la réalité du travail rémunéré pendant les études de leurs élèves.

Les objectifs spécifiques quant aux employeurs sont :

- 3.5 Encourager les employeurs à adapter leurs pratiques de gestion des ressources humaines ayant un impact sur la réussite éducative des jeunes ainsi qu'au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre étudiante, facilitant ainsi la conciliation études-travail;
- 3.6 Reconnaître les entreprises qui ont des pratiques gagnantes contribuant à la réussite;
- 3.7 Sensibiliser les employeurs à l'importance d'un diplôme qualifiant, quel qu'il soit;
- 3.8 Amener le milieu socioéconomique et les employeurs à devenir partenaires engagés de la présente démarche et du *Chantier montérégien de la persévérance scolaire*.

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

Les objectifs spécifiques quant aux jeunes sont :

- 3.9 Amener les jeunes à porter une attention particulière à leur horaire de travail ainsi qu'au nombre d'heures travaillées par semaine;
- 3.10 Responsabiliser les jeunes dans la gestion de leur temps;
- 3.11 Sensibiliser les jeunes à l'importance d'obtenir un diplôme qualifiant et d'adopter des comportements adéquats liés au travail;
- 3.12 Amener les jeunes à considérer le travail comme étant une activité orientante.

Les objectifs spécifiques quant aux parents sont :

- 3.13 Sensibiliser les parents à l'importance d'un diplôme qualifiant, quel qu'il soit pour leur jeune;
- 3.14 Sensibiliser les parents à l'apport du travail rémunéré dans le développement de leur jeune;
- 3.15 Sensibiliser les parents quant à leur rôle dans le choix d'un emploi de leur jeune (entreprise, poste, horaire, nombre d'heures);
- 3.16 Sensibiliser les parents à l'importance de s'intéresser à la relation employeur-jeune.

Les objectifs spécifiques quant au réseau de l'éducation sont :

- 3.17 Sensibiliser les élèves à l'importance d'un diplôme qualifiant, quel qu'il soit;
- 3.18 Amener les élèves à faire des liens entre leurs apprentissages scolaires et leurs apprentissages sur le marché du travail (approche orientante);
- 3.19 Conclure des partenariats avec des employeurs portant sur la conciliation études-travail.

4. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectives, les **PARTIES** s'engagent à :

- 4.1 Participer à la réalisation des objectifs de la présente Entente;
- 4.2 Prendre part aux activités du comité directeur et du comité des partenaires et à collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de la présente Entente;
- 4.3 Déléguer respectivement un représentant au comité directeur et au comité des partenaires de la présente Entente qui apporte l'expertise nécessaire à l'évaluation des projets;
- 4.4 S'adjoindre, au besoin, les services de tout autre organisation ou individu jugé utile à la réalisation de la présente Entente.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les SIGNATAIRES de l'Entente s'engagent à collaborer afin de favoriser l'atteinte des objectifs généraux et des objectifs spécifiques de l'Entente

5. ENGAGEMENTS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL

- 5.1 Dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente en y affectant une somme de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), répartie sur trois années financières gouvernementales, afin de contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente;
- 5.2 Du montant de cent cinquante mille dollars (150 000 \$), réservez un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) par année, soit quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) répartie sur trois ans, pour la ressource professionnelle et les frais afférents et réservez un montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) par année, soit cent cinq mille dollars (105 000 \$) répartie sur trois ans, à des projets ou activités identifiés dans le plan d'action concerté et qui ne sont pas admissibles à un financement d'Emploi-Québec;
- 5.3 Assurer la coordination du comité directeur et du comité des partenaires;
- 5.4 Embaucher une ressource professionnelle nécessaire à la réalisation du mandat et des orientations entendus entre la CRÉ, le FJLONGUEUIL, Emploi-Québec et Réussite Montérégie;
- 5.5 Assurer la co-supervision « fonctionnelle » avec Emploi-Québec de la ressource professionnelle et procéder à son évaluation annuelle;
- 5.6 Assurer la participation d'un représentant du FJLONGUEUIL au comité directeur et au comité des partenaires de l'Entente;
- 5.7 Administrer les sommes qui lui sont versées par les autres **PARTIES** en vertu de la présente Entente selon les recommandations du comité directeur et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

- 5.8 Mettre à la disposition du comité directeur et du comité des partenaires de la présente Entente toutes les analyses et les recherches disponibles à la CRÉ et nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente Entente;
- 5.9 Fournir, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que les **PARTIES** jugent utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente Entente;
- 5.10 Déposer annuellement, aux membres du comité directeur, un bilan des activités réalisées, de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- 5.11 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'Entente et remettre les rapports au comité directeur;
- 5.12 Conserver, pour fins de vérification, les comptes ou factures accompagnés des pièces justificatives reliées aux activités et projets;
- 5.13 Tenir les livres et les registres appropriés de toutes les opérations relatives aux engagements et paiements effectués dans le cadre de la présente Entente;
- 5.14 Respecter les règles qui régissent son statut corporatif et utiliser les règles d'une saine gestion démocratique;
- 5.15 Tenir compte des activités qui découleront du plan d'action triennal de Réussite Montérégie visant à favoriser la réussite scolaire auprès de ses partenaires du milieu.

6. ENGAGEMENTS DU FORUM JEUNESSE LONGUEUIL

- 6.1 Dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente en y affectant une somme de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$), répartie sur trois années financières gouvernementales, afin de contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente;
- 6.2 Du montant de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$), réserver un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) par année, soit quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) répartie sur trois ans, pour la ressource professionnelle et les frais afférents et réserver un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) par année, soit quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) répartie sur trois ans, à des projets ou activités identifiés dans le plan d'action concerté et qui ne sont pas admissibles à un financement d'Emploi-Québec;
- 6.3 Participer au comité directeur et au comité des partenaires de l'Entente;
- 6.4 Mettre à la disposition du comité directeur et du comité des partenaires de la présente toutes les analyses et les recherches disponibles au FJLONGUEUIL et nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente Entente.

7. ENGAGEMENTS D'EMPLOI-QUÉBEC

- 7.1 Attribuer, pour la réalisation de l'Entente, pour l'exercice financier 2008-2009, un montant maximum de 50 000 \$;
- 7.2 Attribuer un montant maximum de 50 000 \$ par année pour les exercices financiers 2009-2010, sous réserve des résultats obtenus à l'an 1, et 2010-2011, sous réserve des résultats obtenus à l'an 2, pour la réalisation de l'Entente, dans le respect de ses politiques, programmes et mesures et sous réserve des disponibilités budgétaires;
- 7.3 Advenant que les montants engagés par EMPLOI-QUÉBEC pour la réalisation de cette Entente ne soient pas investis en totalité chaque année, la partie non engagée ne pourra être affectée l'année suivante;
- 7.4 Outre le montant indiqué aux articles 7.1 et 7.2, EMPLOI-QUÉBEC pourra contribuer au financement de projets ou d'activités identifiés dans le plan d'action concerté en lien avec les employeurs et les jeunes dans la mesure où ceux-ci constituent des ajouts pertinents à l'offre de service existante, dans le respect de ses politiques, programmes et mesures et sous réserve des disponibilités budgétaires. Pour ces projets ou activités, EMPLOI-QUÉBEC signera des ententes directement avec les promoteurs;
- 7.5 Assurer la co-supervision « fonctionnelle » avec la CRE de Longueuil de la ressource professionnelle et procéder à son évaluation annuelle;
- 7.6 Mettre à la disposition du comité directeur et du comité des partenaires de la présente Entente toutes les analyses et les recherches disponibles à Emploi-Québec et nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente Entente;

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

- 7.7 Participer au comité directeur et au comité des partenaires de l'Entente;
- 7.8 Diffuser, au besoin, les résultats des projets liés à la présente Entente à leur réseau.

8. ENGAGEMENTS DE RÉUSSITE MONTÉRÉGIE

- 8.1 Mettre à contribution de la présente Entente l'expertise de Réussite Montérégie qui porte notamment sur la situation du décrochage scolaire et de la réussite, le sujet du travail rémunéré des jeunes pendant leurs études, le processus de partenariats, les stratégies de sensibilisation, de mobilisation et de communication des différents publics ciblés;
- 8.2 Investir en services une somme de 36 400 \$ répartie sur trois années financières gouvernementales de la façon suivante : 18 400 \$ pour l'année financière 2008-2009, 12 000 \$ pour l'année financière 2009-2010 et 6 000 \$ pour l'année financière 2010-2011;
- 8.3 Jouer un rôle conseil auprès du comité directeur, du comité des partenaires et de la ressource;
- 8.4 Participer au comité directeur et au comité des partenaires pour le suivi de l'Entente;
- 8.5 Rendre disponibles, développer et adapter, selon les besoins et stratégies retenus, des outils d'information, de promotion et de reconnaissance;
- 8.6 Mettre à la disposition du comité directeur et du comité des partenaires de la présente Entente toutes les analyses et les recherches disponibles à Réussite Montérégie et nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente Entente;
- 8.7 Partager des expériences et initiatives réalisées en Montérégie et au Québec;
- 8.8 Considérer la contribution financière à Réussite Montérégie des commissions scolaires Marie-Victorin et des Patriotes et du Collège Édouard-Montpetit comme l'investissement de Réussite Montérégie en ressources-conseils au projet.

9. COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET

SIGNATAIRES	2008-2009	2009-2010	2010-2011	TOTAL	%
CRÉ DE LONGUEUIL	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$	35 %
Forum jeunesse Longueuil	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	90 000 \$	21 %
Emploi-Québec	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$	35 %
Réussite Montérégie (services)	18 400 \$	12 000 \$	6 000 \$	36 400 \$	9 %
TOTAL	148 400 \$	142 000 \$	136 000 \$	426 400 \$	100 %

Coûts annuels	\$	Financement annuel	\$
Salaires incluant les bénéfices marginaux	70 000 \$	Emploi-Québec	50 000 \$
		CRÉ de Longueuil	10 000 \$
		Forum jeunesse Longueuil	10 000 \$
Frais afférents (bureau, déplacement, représentation, concertation)	10 000 \$	CRÉ de Longueuil	5 000 \$
		Forum jeunesse Longueuil	5 000 \$
Projets découlant de l'Entente	50 000 \$	CRÉ de Longueuil	35 000 \$
		Forum jeunesse Longueuil	15 000 \$
TOTAL :	130 000 \$	TOTAL :	130 000 \$

10. MODALITÉ PARTICULIÈRE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

11. TERRITOIRE D'APPLICATION

L'application de l'Entente couvre l'ensemble du territoire de la CRÉ de Longueuil.

12. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente Entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2011 ou à la date où son objet et ses objectifs auront été réalisés.

13. COMITÉ DIRECTEUR

Afin de s'assurer de la concordance des objectifs des signataires en lien avec la présente Entente, un comité directeur sera formé et il sera composé respectivement d'un représentant de la CRÉ de Longueuil, du Forum jeunesse Longueuil, d'Emploi-Québec et de Réussite Montérégie.

Les mandats dévolus à ce comité consisteront à :

- 13.1. Participer au comité de sélection pour l'embauche d'une ressource professionnelle nécessaire à la réalisation du mandat;
- 13.2. Élaborer le mandat de la personne-ressource;
- 13.3. Superviser et orienter la personne-ressource dans la réalisation de son mandat selon les priorités et besoins du territoire;
- 13.4. Assurer et approuver la mise en œuvre et le suivi du plan d'action;
- 13.5. Élaborer un cadre d'évaluation de l'Entente;
- 13.6. Entériner l'évaluation du travail de la personne-ressource;
- 13.7. S'adjoindre, au besoin, des représentants d'autres partenaires interpellés dans la mise en œuvre et la réalisation de certaines actions;
- 13.8. Constituer le comité des partenaires de l'Entente.

14. COMITÉ DES PARTENAIRES

Afin de s'assurer que le plan d'action tienne compte des priorités et des besoins du milieu, un comité des partenaires sera formé et sera composé des organismes de développement de l'économie, de l'emploi, de l'éducation, du développement régional et d'employeurs du milieu;

Les mandats dévolus à ce comité consisteront à :

- 14.1 Développer une démarche partenariale et convenir des modalités partenariales qui faciliteront l'atteinte des objectifs poursuivis par les signataires;
- 14.2 Collaborer à l'élaboration du plan d'action et contribuer à la réalisation d'actions;
- 14.3 Promouvoir la démarche et les actions qui en découlent dans son organisation, dans son réseau et auprès de clients, le cas échéant;
- 14.4 S'adjoindre, au besoin, des représentants d'autres partenaires interpellés dans la mise en œuvre et la réalisation de certaines des actions prévues au plan d'action;
- 14.5 Constituer, au besoin, des sous-comités de travail pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente Entente.

15. SUIVI ET ÉVALUATION

Afin d'être en mesure d'analyser l'atteinte des objectifs et tel qu'indiqué à l'article 3 de la présente Entente, un comité directeur sera formé et veillera au suivi et à l'évaluation de l'Entente.

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

16. RÉSILIATION

Si l'une des parties est en défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente Entente, les autres parties se réservent le droit de résilier, en tout ou en partie, la présente Entente.

Pour ce faire, la partie qui veut se prévaloir du droit à la résiliation doit transmettre par courrier recommandé un avis de résiliation écrit à toutes les parties, énonçant le motif de résiliation. La partie défaillante aura 30 jours ouvrables, à compter de la date de réception de cet avis, pour y remédier, à défaut de quoi l'Entente est résiliée de plein droit à l'égard de la partie qui se prévaut de son droit à la résiliation.

Advenant la résiliation, la CRÉ s'engage à rembourser le FJLONGUEUIL et Emploi-Québec tout solde sur les montants qu'elle a versés mais non encore dépensés. Ce solde doit être remboursé à la partie concernée dans un délai de 30 jours suivant la date de résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées à la date de résiliation, y compris celles non payées, sont prises en compte, pourvu qu'elles aient été faites dans le but de réaliser les projets et les activités visées par la présente Entente.

17. VÉRIFICATION

Les transactions financières découlant de l'exécution de cette Entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances (Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. M-24.01).

18. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente Entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature de la présente Entente et elle en fait partie intégrante.

19. COMMUNICATIONS PUBLIQUES

Sous réserve de l'article 16 et aux fins de la présente Entente, les parties conviennent que toutes les communications (avis, instructions, recommandations ou documents exigés en vertu de la présente Entente) se font par écrit et qu'elles sont censées avoir été reçues par le ou la destinataire si elles sont acheminées au responsable, à l'adresse indiquée ci-après, par courriel, télécopieur, courrier ou courrier recommandé ou livrées en mains propres ou par huissier.

CRÉ

Monsieur Michel Bienvenu
Directeur général
100, Place Charles-LeMoine bureau 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
Téléphone : 450 651-9041
Télécopieur : 450 442-0709

Emploi-Québec

Madame Diane Landriault
Directrice régionale
Emploi-Québec
600, boulevard Casavant Est
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7T2
Tél. : (450) 773-7463
Télec. : (450) 773-3614
diane.landriault@mess.gouv.qc.ca

Conseil régional des partenaires
du marché du travail

Monsieur Jean-Claude Lecompte
Président
Conseil régional des partenaires du marché du travail
600, boulevard Casavant Est
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7T2
Tél. : (450) 773-7463
Télec. : (450) 773-3614
ritchot.sylvie@mess.gouv.qc.ca
(pour transmission à J-C Lecompte)

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

FJLONGUEUIL

Madame Mireille Pelchat
Présidente
100, Place Charles-LeMoynes bureau 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
Téléphone : 450 651-9041
Télécopieur : 450 442-0709

Table d'éducation interordres de la Montérégie

Madame Claude Boivin
Coprésidente
201, Place Charles-LeMoynes, bureau 6.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 359-6411
Télécopieur : 450 359-1569

Madame Diane Schetagne
Coprésidente
201, Place Charles-LeMoynes, bureau 6.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 514 477-7000
Télécopieur : 450 455-0259

Réussite Montérégie

Monsieur Yvan Gauthier
Président
201, Place Charles-LeMoynes, bureau 6.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450-928-7438 poste 4202
Télécopieur : 450-928-7451

Madame Pascale Vincelette
Coordonnatrice
201, Place Charles-LeMoynes, bureau 6.01
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450-928-7438 poste 4202
Télécopieur : 450-928-7451
pascale.vincelette@mels.gouv.qc.ca

Tout changement d'adresse ou de représentant de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis aux autres parties.

20. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente Entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de la CRÉ, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

21. ANNEXES

Les annexes mentionnées à la présente Entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de conflit entre une annexe et la présente Entente, cette dernière prévaut.

22. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les parties reconnaissent que la CRÉ peut annoncer, conjointement avec Emploi-Québec, la Table d'éducation interordres et Réussite Montérégie et le FJLONGUEUIL, les détails importants de l'Entente et son financement, notamment :

- le nom des parties;
- le montant des engagements financiers;
- l'objet de l'Entente et le territoire d'application;
- le budget total de l'Entente.

Les parties s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'elles désirent faire l'annonce officielle de la présente Entente.

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

Les parties s'engagent à assurer la visibilité des parties, lors de toute activité de communication relative à l'Entente, aux bénéficiaires de l'aide financière et, s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

Les parties acceptent que leurs représentants participent à toute cérémonie officielle concernant l'Entente ainsi que lors des annonces ou présentations publiques des projets qui découlent de l'Entente. À cet égard, les parties doivent être informées, par écrit, au moins dix jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

23. SIGNATURES

Monsieur Michel Bienvenu
Directeur général
CRÉ de Longueuil

Date

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

23. SIGNATURES

Madame Diane Landriault
Directrice régionale
Emploi-Québec

Date

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

23. SIGNATURES

Monsieur Jean-Claude Lecompte
Président
Conseil régional des partenaires du marché du travail

Date

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

23. SIGNATURES

Madame Mireille Pelchat
Présidente
Forum Jeunesse Longueuil

Date

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

23. SIGNATURES

Madame Claude Boivin
Coprésidente
Table d'éducation interordres de la Montérégie

Date

Madame Diane Schetagne
Coprésidente
Table d'éducation interordres de la Montérégie

Date

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

23. SIGNATURES

Monsieur Yvan Gauthier
Président
Réussite Montérégie

Date

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

ANNEXE I

EXTRAITS DES RÉSOLUTIONS DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL
- CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL
- FORUM JEUNESSE LONGUEUIL
- TABLE D'ÉDUCATION INTERORDRES DE LA MONTÉRÉGIE

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-NEUVIÈME (49^e)
ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL
TENUE LE 16 FÉVRIER 2009**

RÉSOLUTION CE 160209-192

**ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE PAR
UNE MEILLEURE CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL 2008-2011**

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de Longueuil comporte, parmi ses orientations, d'encourager et valoriser l'accessibilité, la réussite et la persévérance scolaire tout au long de l'évolution personnelle des individus;

CONSIDÉRANT le Programme de travail 2008-2009, lequel prévoit que la CRÉ de Longueuil suscitera l'émergence de mesures favorisant la conciliation travail/études;

CONSIDÉRANT la proposition ci-jointe d'entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire par une meilleure conciliation études-travail;

CONSIDÉRANT que la valeur totale de l'entente est de 426 400 \$ pour une période de 3 ans;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général de la CRÉ de Longueuil à signer la proposition d'entente telle que déposée, attendu que :

- les projets financés à même le FDR seront déposés au comité exécutif pour adoption ;
- un état de situation annuel de la mise en œuvre du plan d'action sera déposé au comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme



Michel Bienvenu
Directeur général
CRÉ de Longueuil

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de la Montérégie, tenue le 4 février 2009.

Résolution 09-CR-382

Signature du président du Conseil régional des partenaires du marché du travail

Il est *proposé* par M. Jocelyn Lavoie
appuyé par Mme France Beaudry

De mandater le président du Conseil régional des partenaires du marché du travail, M. Jean-Claude Lecompte, pour signer les ententes qui seront conclues dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

████████████████████
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
4 février 2009

Marjolaine Lauzon
Secrétaire d'assemblée pour le Conseil régional
des partenaires du marché du travail de la Montérégie

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-NEUVIÈME (49^e)
ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL
TENUE LE 16 FÉVRIER 2009**

RÉSOLUTION CE 160209-197

PARTICIPATION DU FORUM JEUNESSE DANS L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE PAR UNE MEILLEURE CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL 2008-2011

CONSIDÉRANT l'annexe 2 de la convention de subvention conclue entre le gouvernement du Québec, la CRÉ de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil (Normes et modalités d'attribution des subventions consenties dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse) ;

CONSIDÉRANT le Guide de demande de financement pour les actions jeunesse structurantes adopté par le Forum jeunesse Longueuil et entériné par la CRÉ de Longueuil (**résolution CE 2006-0196**) ;

CONSIDÉRANT la **résolution 2008-09-207** adoptée par le Forum jeunesse Longueuil le 29 janvier 2009 (voir résolution ci-jointe) ;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de Longueuil est elle-même signataire de l'Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire par une meilleure conciliation études-travail 2008-2011 ;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la présidente du Forum jeunesse Longueuil à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme



Michel Bienvenu
Directeur général
CRÉ de Longueuil

Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire par une meilleure conciliation études-travail 2008-2011



Extrait du compte rendu de la réunion du 5 octobre 2007, de la Table d'éducation interordres de la Montérégie

« La coprésidente et le coprésident de la Table sont mandatés pour signer les ententes spécifiques qui seront conclues avec une ou plusieurs Conférences régionales des élus »

Longueuil, le 13 mai 2008

Caroline Dion,
secrétaire de la Table d'éducation interordres de la Montérégie

• Diagnostic et enjeux • Comité de concertation régionale en formation professionnelle et technique
• Reconnaissance des acquis et des compétences • Réussite Montérégie

201, place Charles-Lemoyne • Édifice Montval, 6^e étage, bureau 6.01 • Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7438 • Télécopieur : 450 928-7451



Le 24 mars 2009

Extrait du compte rendu de la réunion du 13 février 2009 du comité exécutif de la Table d'éducation interordres de la Montérégie.

« Après échanges, l'entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire pour une meilleure conciliation étude travail sur le territoire de la CRE Longueuil est signée par les deux coprésidentes de la TEIOM. »

Longueuil, le 24 mars 2009

Caroline Dion
Secrétaire de la Table d'éducation interordres de la Montérégie

201, place Charles-Lemoyne • Édifice Montval, 6^e étage, bureau 6.01 • Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7438 • Télécopieur : 450 928-7451

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries • Commission scolaire des Hauts-Rivières • Commission scolaire Marie-Victorin • Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands • Commission scolaire de Sorel-Tracy • Commission scolaire de Saint-Hyacinthe • Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire Riverside • Commission scolaire New Frontiers • Commission scolaire des Patriotes • Collège Régional Champlain, campus Saint-Lambert-Longueuil
Collège Édouard-Montpetit • Cégep de Saint-Hyacinthe • Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu • Cégep de Sorel-Tracy • Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège de Valleyfield • Institut agro-alimentaire, campus de Saint-Hyacinthe • Université Mc Gill • Université Concordia • Université du Québec à Montréal
Université de Montréal • Université de Sherbrooke • Université du Québec à Trois-Rivières • CRE de Longueuil • CRE Vallée du Haut-Si-Laurent • CRE Montérégie-Est
Émouli-Québec • Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

**Entente administrative pour favoriser la persévérance scolaire
par une meilleure conciliation études-travail
2008-2011**

ANNEXE II

**ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT RÉGIONAL VISANT À CONTRER LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE
ET À FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE EN MONTÉRÉGIE**